



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 15 novembre 2021

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : ZAE ERBAJOLO - DEMANDE DE LOCATION MPT/LMI - ALTERNATIVE 2B

L'an deux mille vingt et un, le quinze novembre à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRESENTS :

MM. POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, SAVELLI Pierre, ROSSI Michel, LINALE Serge, PADOVANI Jean-Jacques. Mme PELLEGRINI Leslie.

POUVOIRS :

MILANI Jean-Louis à SAVELLI Pierre.

ABSENTS :

MM. SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Michel, LEONARDI Jean-Charles. Mmes de GENTILI Emmanuelle, PADOVANI Marie-Hélène.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 7

Pour : 7

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : ZAE ERBAJOLO - DEMANDE DE LOCATION MPT/LMI - ALTERNATIVE 2B

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 28 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau ;

Vu le dossier de demande de location déposé par la société Alternatif 2B auprès du concessionnaire de la ZAC d'Activités Economiques d'Erbajolo ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE
(A l'unanimité)**

De délivrer un agrément à la société Alternatif 2B, Route du village 10 Quartier Fondu di u Paese, 20600 Furiani (SIRET : 79193151200010) pour la location des bureaux BL 14D et BL 15D au sein du bâtiment Maison du Parc Technologique de la ZAC d'Activités Economiques d'Erbajolo ;

AUTORISE

La société d'économie mixte Bastia Aménagement, concessionnaire de la ZAC, à conclure un bail de location avec le demandeur ;

AUTORISE

Le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification